



Saint-Pierre Dels Forcats, le 21/06/2024

2024/042-1

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux sur le réseau d'eau effectués par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la route de Planès durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 25 au 27 juin 2024 ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le SIAEPA du Cambre d'Aze pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,

L'adjoint délégué *Paule GAURENNE*



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr